

Rapport 251/2021 COGES

Commission de Gestion, rapport de l'exercice 2020

Nyon, le 10 mai 2021

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La COGES a débuté ses travaux le 28 septembre 2020 et s'est réunie 11 fois en séance plénière.

Les conditions sanitaires et la fin de législature ont entamé fortement la motivation des membres de la COGES. Les 7 membres démissionnaires ont été remplacés au compte-gouttes et la COGES n'a été complète qu'à la mi-novembre. L'absentéisme total s'est élevé à 37% durant l'année, ce qui a eu un impact considérable sur le travail de la COGES et explique que certains sujets, au demeurant intéressants, n'ont pas pu être traités. La commission a en fait œuvré aux deux tiers de sa capacité.

A ce jour, la COGES est composée de :

Mmes et MM. Victor Allamand, Valérie Annen-Marti, Vincent Buccino, Jonas Donnet, Brian Jackson, Alexandre Kaspar, Volker Kirchner, Rasmus Nilsson, Véronique Olsen, Taïna Pieren, Ione Ramel, Danièle Schwerzmann, Olivier Stalder, Christian Udasse et Corinne Vioget Karadag, présidente et rapportrice.

Trois services ont été consultés en sous-commissions; il s'agit de :

- EVF - Espaces verts & forêts
- INF - Informatique & population
- SAG – Service de l'administration générale et des relations extérieures.

INF a été interrogé tant sur ses activités au service de la population que pour l'informatique.

De plus, le sujet du gaz naturel, comme source d'alimentation pour les véhicules, a été traité à part.

Deux visites ont été effectuées, soit SAG en date du 24 février 2021 et INF, le 9 mars 2021.

Les questions ainsi que les thématiques ont été transmises à la Municipalité le 23 décembre 2020 ; les réponses et projets de rapports desdits services ont été remis à la COGES le 12 février 2021. La Municipalité et les services en sont remerciés.

Préavis bouclés

Le 22 mars 2021, la COGES a vérifié 10 préavis bouclés, pour un montant de dépenses nettes de CHF 23'034'000.-. A noter que, si le montant des dépenses est équivalent à celui de l'exercice précédent, le nombre de préavis en représente la moitié. En effet, le préavis 115-2013 « Construction d'une déchèterie (DEC) et d'un centre d'exploitation routes et voirie (CERV) à l'ASSE » représente à lui-seul le montant de CHF 16'404'000.-.

La COGES tient à remercier le Municipal en charge des Finances ainsi que son service qui ont mis à sa disposition les documents nécessaires et qui se sont mobilisés toute une soirée afin d'apporter en séance les explications requises et les informations complémentaires par courriel en date du 29 mars 2021.

Les préavis sont bouclés à satisfaction.

Rapport municipal de gestion 2020

Le rapport municipal de gestion 2020 a été transmis à la présidente de la COGES le 26 avril 2021 puis distribué à tous les membres le 28 avril 2021.

Le délai pour la rédaction du rapport de la COGES fixé le 10 mai 2021 n'a pas permis une lecture commune du rapport municipal. Ce dernier n'a donc pas fait l'objet de questions, commentaires et vœux. La COGES, dans son ensemble, regrette cette situation.

ESPACES VERTS ET FORÊTS

Préambule

La sous-commission de la COGES en charge du suivi du Service des espaces verts et forêts est composée de Mme Danièle Schwerzmann et de M. Ione Ramel.

Ce service n'a pas fait l'objet d'une rencontre. Par conséquent, la sous-commission a rédigé une quinzaine de questions en lien avec les tâches du service concerné.

La sous-commission remercie le Service des espaces verts et forêts pour les réponses reçues. Elles figurent dans ce rapport sans reformulation de la part des commissaires.

Ces questions se répartissent comme suit :

- 12 questions relatives aux espaces verts
- 3 questions relatives aux forêts

Questions concernant les espaces verts

(en italique : réponses fournies par le Service des espaces verts et forêts)

Promotion des arbres remarquables

- **Quelle est la nature de votre collaboration avec le Centre d'éducation permanente (CEP) pour la promotion des arbres remarquables ?**

Nous n'avons pas collaboré avec le CEP. C'est sur la base de séances organisées avec des villes romandes membres de l'USSP (Union des Services des Parcs et Promenades) et des critères de PRO ARBOR (l'inventaire des arbres suisses) que nous avons établi la liste des arbres remarquables dans notre commune.

Nous avons aussi pris contact avec les communes de Lausanne, Vevey et Yverdon lors d'une séance organisée au Service des espaces verts et forêts pour aider notre réflexion autour de la nouvelle directive émise. En ce qui concerne la promotion, nous entendons sensibiliser les Nyonnaises et les Nyonnais, dès que la crise du COVID-19 permettra des réunions publiques.

Carrés potagers en différents endroits de la ville

- Quels retours avez-vous reçus de la part des usagers ? - Font-ils preuve de constance, d'engagement ?

Actuellement, il existe en Ville de Nyon trois sortes de carrés potagers : les carrés potagers en libre accès, où tout le monde peut semer et récolter, les carrés potagers privés, en bas des immeubles dans les quartiers, et les carrés potagers éducatifs (écoles et UAPE).

Ils se présentent de la manière suivante :

- 15 carrés en libre accès
- 87 carrés privés existants
- 26 carrés privés prévus en 2021
- 60 carrés éducatifs existants
- 18 carrés éducatifs prévus en 2021

Ces différents types de carrés ont également différentes utilisations. Les retours concernant les carrés privés installés dans les quartiers sont très enthousiastes. Les personnes cultivent un, ou éventuellement deux carrés quand cela est possible. Ces carrés rencontrent un grand succès comme en témoignent les demandes pour de nouvelles installations. Nous travaillons actuellement avec des associations ou avec des personnes référentes qui s'occupent, pour leur quartier ou immeuble, d'attribuer les carrés des personnes qui déménagent ou qui souhaitent arrêter de cultiver, et qui sont nos interlocuteurs principaux. Pour ce projet, les jardiniers font preuve d'engagement et de constance.

Pour ce qui concerne les carrés éducatifs (présents dans les écoles et les UAPE), l'année passée a été compliquée à cause du COVID-19, ce qui n'a pas permis de démarrer les cultures au printemps. Il faut cependant noter que leur utilisation peut être variable, en fonction des personnes référentes du projet et leur motivation à le mettre en place avec les enfants.

Les carrés en libre accès sont le projet avec les résultats les plus mitigés. Leur utilisation dépend beaucoup de l'emplacement, de la compréhension du projet de la part de la population et des éventuelles personnes qui prennent en charge les cultures. De par leur caractère libre et « pour tout le monde », il n'y a pas véritablement de constance dans l'engagement de la part des habitants, et leur utilisation est très variable et cyclique.

- Quels endroits sont à pérenniser et selon quels critères ?

Nous estimons que tant les carrés privés que les carrés éducatifs sont des outils précieux qui doivent être pérennisés. Ils contribuent à la cohésion sociale, à la création de liens, au plaisir de jardiner, à la découverte, la sensibilisation et la compréhension des rythmes de la nature et à une prise de conscience par rapport à l'engagement nécessaire à produire de la nourriture. Comme explicité auparavant, les nouvelles demandes pour des carrés potagers privés ou éducatifs sont en constante augmentation. C'est pour cela que nous estimons que le projet ne doit pas seulement être pérennisé, mais qu'il serait souhaitable de mettre en place les ressources permettant son développement.

Pour ce qui concerne les carrés en libre accès, 2021 sera une année qui nous permettra de faire un état des lieux du projet, qui arrive maintenant à sa 5^{ème} année d'existence. Cela nous permettra d'identifier les endroits où ces carrés sont utilisés et amènent une plus-value à la vie du quartier.

Une des propositions pour améliorer leur fonctionnement est celui d'identifier des parrains ou marraines demeurant à proximité, qui se portent responsables du projet, afin d'en garantir un entretien régulier et sa bonne réussite. Nous recourons déjà à ce fonctionnement pour les boîtes

d'échange entre voisins et nous avons pu remarquer que c'est principalement grâce à cet engagement bénévole des habitants que le projet prospère. Une autre proposition est celle de relancer et améliorer la communication concernant les carrés en libre accès, afin de permettre à la population de comprendre leurs buts et fonctionnement.

- Quelles sont les essences à privilégier ?

Si pour les carrés privés et éducatifs nous n'avons pas de recommandation spécifique (chaque utilisateur sème et cultive selon ses envies, goûts et compétences), nous estimons que les carrés en libre accès fonctionnent le mieux quand ils abritent des plantes faciles à cultiver, facilement utilisables et pérennes. Des plantes aromatiques vivaces comme le romarin et la sauge, ou alors des fleurs, sont des espèces à privilégier.

Aménagement provisoire de la place de la Gare (voie 4)

- Quel retour d'expériences avez-vous de la part des utilisateurs et des commerçants bordiers ?

(Réponse fournie par le Service de l'administration générale et relations extérieures)

Durant l'été 2019, des observations d'usages et des micro-trottoirs ont été réalisés auprès des usagers de la Voie 4 afin d'évaluer leurs avis et besoins suite à l'inauguration de l'aménagement. La synthèse de ces démarches a été rendue publique et est disponible sur le site www.participanyon.ch.

- Envisagez-vous de rendre ces infrastructures pérennes et comment ?

Les avis de la population et les retours d'expériences de la Voie 4 seront mobilisés afin de concevoir à terme un secteur gare répondant aux besoins des usagers. Nous vous invitons à vous référer au préavis n° 210/2020, qui explique en détail les prochaines grandes étapes sur ce projet d'importance de la Municipalité.

Entretien du Centre sportif de Colovray

- Pouvez-vous préciser les exigences, selon vous, « toujours plus hautes », fixées par l'UEFA ?

Par le passé, les terrains de Colovray étaient tondus 1 fois par semaine. Avec les nouvelles exigences fixées par les différentes instances du football, nous sommes obligés de les tondre 2-3 fois par semaine, suivant les conditions météorologiques.

- Comment répondez-vous concrètement à ces exigences ?

Depuis que l'UEFA organise des compétitions internationales, telles que des matchs préparatoires pour la Champions League ou la Youth League, nous devons, pendant ces périodes, tondre les terrains avec une plus grande précision et effectuer des quadrillages. Ces quadrillages exigent 2 tontes quotidiennes effectuées avec des tondeuses hélicoïdales poussées par un jardinier. Ces travaux sont effectués durant un mois par an sur 2 terrains.

« Reliquat » des surfaces désherbées chimiquement

- Quels terrains sont encore concernés ?

Actuellement, sur le domaine public de la Ville de Nyon, seuls les pieds des vignes à la Duche sont désherbés chimiquement. Ailleurs, nous n'utilisons plus aucun pesticide.

- Où en est l'étude concernant le désherbage chimique nécessaire sur certains terrains de sport ? - Quels terrains sont encore concernés ?

Concernant les terrains de sport, sur le stade de Marens, les produits chimiques ne sont utilisés que parcimonieusement pour lutter contre la propagation du trèfle, tandis qu'à Colovray, vu le niveau de

perfection demandé pour l'entretien de ces terrains, des produits spécifiques contre les maladies sont utilisés de manière à éviter le jaunissement ou la dégradation du gazon.

- En quoi consiste l'entretien des deux terrains synthétiques ?

Les terrains synthétiques demandent un entretien hebdomadaire qui consiste à remettre en place les substrats de remplissage et un brossage du gazon, de manière à éviter que la fibre synthétique ne se couche. Par forte chaleur, les terrains sont arrosés avant les matchs.

A noter que l'entretien de tous les terrains de Colovray, synthétiques et gazon, sont facturés mensuellement à l'UEFA.

Mise à disposition des véhicules des Espaces verts aux sociétés locales

- De quelle manière les sociétés locales sont-elles informées de ce service ?**
- Comment la promotion en est-elle faite ?**

Ces véhicules ne sont pas propriété de la Commune. Ils sont fournis et financés par une assurance et des sponsors privés. Le Service des espaces verts et forêts s'occupe du planning des réservations et finance les charges d'entretien par les revenus des locations.

La promotion est faite par le site Internet de la Ville de Nyon et les sociétés ont été informées par le biais de l'ASSN et de l'USN. La location fonctionne bien et, en dehors des restrictions pandémiques, ils sont réservés tous les week-ends par les sociétés.

Questions concernant les forêts

Augmentation continue de 10m3/an de chablis (bois atteints par les bostryches et champignons, cassés par la neige ou déracinés par le vent)

- Prenez-vous des mesures pour compenser ces pertes ?**

Les chablis sont décomptés dans les quotas de coupes annuelles prévus. Nous ne coupons pas plus de bois que ce qu'il est permis de couper par année. Ceci correspond à l'accroissement annuel – le volume de bois qui pousse en 1 an, soit 3000 sylves/m3).

Les chablis font partie de ce décompte. Nous régénérons la forêt par la mise en valeur du rajeunissement naturel (pas de plantation) lors des soins culturaux. Nous sélectionnons et favorisons les essences plus résistantes à la sécheresse (tilleul, érable, merisier, noyer et surtout le chêne) au fur et à mesure que ces essences prennent naturellement leur place en altitude. Les arbres souffrant de la sécheresse dans les forêts de Nyon sont principalement situés entre 500 et 900 m l'altitude, dans les peuplements issus d'anciennes plantations (monoculture d'épicéas) non adaptées à ces altitudes et exposition sud.

Création et validation d'une réserve forestière d'environ 15 hectares et d'un réseau d'îlots de sénescence d'environ 30 hectares.

(Sénescence : processus physiologique qui entraîne une lente dégradation des fonctions de la cellule à l'origine du vieillissement des organismes.)

- Où se situe cette réserve forestière ?**
- Où en est ce projet ?**

La réserve forestière se situe au lieu-dit Crévaz Tsévaux. La convention a été signée en août 2019 avec l'Etat et la subvention de CHF 45'829.40 versée en novembre 2019.*

Les îlots de sénescence sont en cours de signature et seront validés par le Canton dès réception des documents signés. Les subventions cantonales suivront également.*

** rapport technique et fichier disponibles*

Conclusion

La COGES relève avec plaisir qu'EVF remplit sa mission à la grande satisfaction de tous et particulièrement des usagers des diverses surfaces, tant sportives, ludiques que récréatives.

SAG - Administration générale & relations extérieures

Préambule

La sous-commission de la COGES en charge du suivi du Service administration générale et relations extérieures a été reçue le 3 mars 2021 par MM. Daniel Rossellat, Syndic, et Pierre-François Umiglia, Secrétaire municipal. La sous-commission est composée de M. Vincent Buccino et de Mme Valérie Annen-Marti, (présidente et rapportrice).

La sous-commission tient à remercier MM. Pierre-François Umiglia et Daniel Rossellat pour leur disponibilité, le partage d'informations et la qualité constructive du dialogue.

Les commissaires ont demandé des précisions sur les réponses obtenues préalablement aux questions soumises par écrit. Les sujets abordés sont les suivants :

A. Accueil, secrétariat, protocole

Priorisation des projets : Afin de faciliter la tâche, SAG a mis en place un système de notation informatique pour chaque nouveau projet. Ce système classe les projets selon leur importance, que ce soit au niveau écologique, financier, de leur utilité sociale, etc. Il permet d'éviter les éventuels conflits ou débats dus à l'affect qu'un projet peut créer au sein des services impliqués. Finalement tous les projets sont notés et la part subjective disparaît.

Outil de gestion des séances de Municipalité : Cet « outil » est toujours en phase de test. Il est toutefois peu utilisé car certaines personnes ne sont pas à l'aise avec l'informatique. Cet outil sert surtout à centraliser les informations des différents services et à faciliter la communication avec la Municipalité.

Courrier : Le courrier adressé au service par les citoyens nyonnais n'est pas conséquent, environ une dizaine par mois. Il s'agit surtout de plaintes ou de demandes spécifiques que SAG transmet au service concerné.

Registre canin : La gestion du registre par SAG relève plus d'un historique que d'une logique administrative. Toutefois, les informations sont évidemment partagées et l'enregistrement par SAG soulage grandement le Contrôle des habitants qui ne serait plus amené à s'en occuper.

Economat : Chaque service a un accès personnel à une plateforme en ligne pour les commandes de matériel de bureau et est indépendant dans la gestion des commandes selon ses besoins. SAG se charge de vérifier que le matériel commandé fait bien partie de l'assortiment préalablement validé par la Ville et qu'il correspond bien aux critères fixés, notamment écologiques. SAG valide ensuite les commandes. Pour les commandes de papier ou cartes de visite, elles sont centralisées par SAG qui les regroupe afin de limiter le nombre de livraison.

Réceptions et manifestations officielles : SAG a poursuivi son activité organisationnelle habituelle en trouvant, si nécessaire, des alternatives adaptées aux prescriptions sanitaires. Quelques grands événements tels que la célébration du 1er Août ou la réception des nouveaux citoyens suisses ont dû toutefois être annulés, conformément aux directives fédérales en vigueur. Toutefois, la Municipalité a envoyé, à chaque nouveau citoyen, un exemplaire du livre « Nyon - Quartiers d'histoire, histoires de quartiers ». Les nonagénaires quant à eux ont reçu les présents de

la Municipalité mais sans visite personnelle, compte tenu de la catégorie à risque de cette partie de notre population. A noter qu'aucun nouveau centenaire n'a été recensé en 2020.

B. Naturalisations, admissions à la bourgeoisie de Nyon

Naturalisation : La mise en place de la nouvelle procédure a demandé beaucoup d'investissement de la part des différentes autorités ainsi que de nombreux ajustements. La remise des dossiers transmis par le Canton a été retardée car la charge de travail a été sous-évaluée de leur côté. De plus, un grand nombre de demandes de naturalisations a été déposé avant le changement de loi, ce qui a également engendré une surcharge de travail. Cependant, s'agissant de la partie cantonale de la procédure, il est difficile pour SAG de se prononcer avec certitude sur l'augmentation des demandes de naturalisations.

Depuis le changement de la loi, la possession d'un passeport de langue est requise pour faire acte de candidature à la naturalisation. La sous-commission désirait savoir si cela ne portait pas préjudice aux étrangers qui n'auraient pas eu l'occasion d'apprendre le français à l'école et dont les connaissances étaient plutôt orales. Il lui a été expliqué que le niveau demandé (lecture, écrit et oral) doit être suffisant pour remplir les formulaires et entreprendre une demande de naturalisation. Et qu'aucune statistique concernant le taux de réussite ou d'échec à l'examen n'existe à ce jour car il n'est plus question de réussir ou non son test de connaissances. Cette étape est pondérée avec l'ensemble des informations comprises dans le rapport d'enquête.

Cependant, SAG indique qu'aucun candidat n'a échoué au test de langue ; en effet, les 33 points requis ont été obtenus par tous.

C. Affaires juridiques

Assurances : Les trois véhicules endommagés appartiennent à deux services différents soit EVF et TEM.

En ce qui concerne les accidents dus à l'inattention du conducteur, SAG a précisé que le Service est devenu plus attentif. Afin de responsabiliser les employés, ces derniers pourraient être appelés à contribuer aux frais financiers, selon les cas.

D. Archives

Fonds Alfred Cortot – résumé du dossier par l'archiviste

- « Le 26 avril 1985 a été signée une convention pour la création d'un fonds Cortot aux Archives de la Ville de Nyon. Jusqu'à aujourd'hui le fonds est constitué essentiellement d'imprimés sur des partitions, des méthodes de travail et des ouvrages sur Alfred-Cortot. Ce dépôt correspond à 5 cartons d'archives.
- En septembre 2019, j'ai été contactée par l'exécuteur testamentaire de Jean Cortot (fils d'Alfred – signataire de la convention de 1985). Jean Cortot étant décédé en décembre 2018, il convenait de procéder au transfert du reste des archives d'Alfred Cortot. En octobre 2019, je me rends à Paris pour voir ces archives. Elles sont constituées de la correspondance de Cortot, de textes de sa main et des archives de l'école de musique qu'il a fondée à Paris. L'ensemble représente environ une quarantaine de cartons. Il devait être en partie reconditionné pour le transport.
- Avec la situation en France, grève des gilets jaunes entre autres, le transfert n'a pu se faire rapidement. J'émettais aussi des doutes sur l'autorisation de sortie du territoire national de ces archives. En effet les archives nationales ont bloqué le processus, pour étude. Après inspection de ces archives, les Archives nationales n'ont conservé que des documents sur la période de Vichy, des polémiques ayant eu lieu sur le rôle de Cortot durant cette période.
- Donc en novembre 2020 Madame Cortot a reçu une autorisation verbale des Archives nationales pour le transfert des documents.
- En janvier, message de Madame Cortot qui se désespère de voir tous les projets en panne à Paris. En effet, la situation Covid semble compliquer toutes les démarches. Je ne sais pas si elle a enfin reçu la confirmation écrite de l'autorisation de sortie du territoire pour les archives. En février j'ai reçu un téléphone d'un transporteur suisse auquel s'est adressée Madame Cortot pour le transport des archives. Il avait des questions pour le formulaire de douane. Depuis on attend. »

E. Communication

Présence numérique : En 2020, la consultation sur smartphones et tablettes du site nyon.ch a représenté 55.1 % des visites. Comme indiqué dans le Rapport de Gestion 2019, une refonte de nyon.ch est en cours, voire finalisée. Le préavis « 153/2019 - Refonte de nyon.ch - Demande de crédit de CHF 136'000. — TTC » a été accepté. L'équipe de communication, au sein du SAG, travaille sur la refonte depuis plusieurs mois avec le prestataire de développement web. Ce nouveau nyon.ch sera optimisé pour les mobiles et tablettes. C'est une des nouveautés du site, parmi bien d'autres – le design, la structure, les fonctionnalités ont été repensés et développés.

Pour rappel, le souhait d'adapter le site web de Nyon, créé en 2009, aux besoins de notre époque ne datait pas d'hier puisque le préavis « 235/2015 – Demande de crédit de CHF 105'000.- destiné à la refonte du site officiel... » avait été renvoyé à la Municipalité. A noter que l'optimisation pour mobiles nécessitait une refonte totale de l'outil. Le nouveau site, qui a été lancé durant le premier semestre 2020, met l'utilisateur au centre pour lui faciliter l'accès à l'information, aux prestations (renforcements prévus à terme) et lui simplifier ses échanges avec l'administration communale. Le site évoluera bien entendu au cours des mois et des années à venir.

Cette refonte est bienvenue pour les 22'000 habitants de la Ville, pour ses autres publics, tels que les entreprises, les associations, etc., ainsi que pour toute l'administration communale qui gère et alimente cette plateforme.

F. Développement durable

Démarche participative : L'extension du square Perdtemps a été réalisée en 2020. Inaugurée en juin et finalisée avec l'aide de la population, l'installation éphémère a été démontée en fin d'année. Sa conception avait pris en compte les retours qui avaient été formulés lors de la démarche participative. Des micros-trottoirs et observations ont aussi été réalisés en été 2020 et ceux-ci montrent que l'extension est largement plébiscitée par la population.

Les DécouVertes : EDD (Energie & développement durable), tout comme d'autres services dont les missions touchent directement à la durabilité, organise de nombreuses actions de sensibilisation, diverses et variées. En fonction des caractéristiques de l'action, les services partenaires peuvent être amenés à collaborer avec EDD. Concernant les DécouVertes, la spécificité réside dans le fait que cette semaine a été conçue et mise en œuvre en étroite collaboration avec une quinzaine d'associations locales. Le focus se situe sur l'engagement citoyen et bénévole, et non sur les strictes énergies renouvelables, raison pour laquelle les SIN n'ont pas participé. En revanche, au vu du sujet, SELOC a activement participé à l'organisation de cette semaine.

G. Energie

Energie : Comme mentionné dans le rapport de gestion, ce sont les SIN qui pilotent le projet. EDD est toutefois étroitement intégré au comité de projet. Pour rappel, les phases d'étude se sont terminées en 2020 et ont débouché sur le préavis n°204/2020 « Programme EE Nyon », qui a été accepté par le Conseil communal.

Consommation d'eau, tableau du rapport de gestion de la Municipalité 2019 (p. 36), chiffre pour 2021

Objectif pour l'ensemble du territoire nyonnais	2018 ou plus récent	Objectif 2021	Objectif 2030
Consommation d'électricité acheminée par habitant (kWh)	4870	4750	4'420
Part d'électricité renouvelable dans la consommation d'électricité des clients SI (%)	100	100	100
Part de production suisse dans le marquage (%)	46	>50	augmentation
Part des besoins en électricité couverts par de la production renouvelable locale (%)	4.4	7	15
Consommation d'électricité liée au parc bâti par habitant (kWh)	3'359 (2016)	3'166	3'149
Consommation d'énergie pour le chauffage et l'eau chaude par habitant (kWh)	13'739 (2016)	12'317	10'251
Part d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie (finale) pour le chauffage et l'eau chaude (%)	3.3 (2016)	augmentation	28.5
Part des besoins en électricité du parc bâti (%) couverts par du photovoltaïque	3.4 (2016)	9	18
Consommation d'eau par habitant (l)	321	stable	stable
Part des déchets recyclés (%)	49	60%	augmentation
Quantité de déchets produits par habitant (kg)	299	diminution	diminution
Nombre de déplacements en mobilité douce en échange avec le centre-ville (à l'heure de pointe du matin)	1'500 (2017)	1'900	augmentation
Part des TP dans les déplacements au cordon centre-ville (à la journée) (%)	25 (2017)	27	augmentation
Part des TP dans les déplacements au cordon ville de Nyon (à la journée) (%)	16 (2017)	19	augmentation
Emissions de gaz à effet de serre du parc bâti (t eq. CO2/hab.)	3.1 (2016)	2.6	1.7
Surfaces végétalisées	Non renseigné	augmentation	augmentation
Surfaces perméables	Non renseigné	augmentation	augmentation

Objectif pour l'administration nyonnaise	2018 ou plus récent	Objectif 2021	Objectif 2030
Consommation d'énergie finale des bâtiments communaux (chaleur et électricité) par rapport à la SRE totale (kWh/m ²)	124	140	diminution
Consommation d'eau des bâtiments communaux par rapport à la SRE totale (l/m ²)	609	601	diminution
Consommation de carburants fossiles pour les véhicules communaux (l)	80'977	84'000	diminution
Part d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie pour le chauffage et l'eau chaude (%)	3 (2017)	augmentation	3
Part des collaborateurs effectuant leurs trajets pendulaires en mobilités alternatives à la voiture privée (%)	45 (2016)	48.5	augmentation
Part des collaborateurs effectuant leurs trajets professionnels en mobilités alternatives à la voiture (%)	38 (2016)	50	augmentation

Le tableau présente les indicateurs-clefs de la transition énergétique à Nyon (première colonne, état en 2018), qui sont mis en regard avec les objectifs (deuxième et troisième colonne, objectifs pour 2021 et pour 2030) fixés par la Municipalité dans son Programme Nyon-Energie 2018-2021 (préavis n° 109/2018). Ces objectifs ont été fixés en se basant sur l'étude de la planification énergétique territoriale, réalisée en 2016 (voir annexe 2 du préavis 109). Celle-ci n'avait pas permis de définir précisément un objectif pour la part de renouvelable dans la chaleur à horizon 2021, à cause des évolutions incertaines au niveau législatif supérieur (cantonal et fédéral) et d'un manque de données fiables. Soucieuse de ne pas énoncer un objectif quantitatif qui serait tout-à-fait hors-sol, la Municipalité a préféré opter pour un objectif qualitatif (augmentation).

Consommation d'eau, tableau du rapport de gestion de la Municipalité 2020 : La baisse drastique de la consommation d'eau dans les bâtiments communaux (de 609 en 2019 à 304 en 2020), s'explique essentiellement par la fermeture de la piscine du Rocher courant 2018 (2018 a

donc bénéficié de quelques mois de fermeture seulement, contre toute l'année pour 2019). D'autres démarches volontaristes menées par le Service architecture et bâtiments ont également contribué à cette diminution, telles que décrites dans le préavis n°199/2020. On peut notamment relever la modification du système d'alimentation en eau des bassins du Château en 2019, qui a permis une économie annuelle de 7'000 mètres cubes d'eau.

La situation relative à la fermeture de la piscine du Rocher nous montre que le set d'indicateurs utilisé pour l'exemplarité du parc bâti communal mérite d'être revu, afin de permettre une meilleure interprétation des valeurs. C'est pourquoi le Service architecture et bâtiments lancera dans les prochains mois les travaux en ce sens, dès qu'une vacance actuelle de poste sera comblée. L'objectif est que l'action des Autorités nyonnaises puisse se baser sur des données consolidées et un monitoring pertinent.

Quantité des déchets, tableau du rapport de gestion de la Municipalité 2019 (p. 36), chiffre pour 2021 : Comme mentionné plus haut, ces objectifs ont été fixés par la Municipalité en 2018, soit bien avant l'arrivée de la crise sanitaire. Toutefois, ces objectifs restent pertinents. D'une part, les effets du Covid devraient s'estomper progressivement dans le futur. Précisons également que les mesures prises par le Canton et la Confédération ont conduit à une réduction de la mobilité globale, à un recours accru à la mobilité douce (ce sont surtout les transports publics qui sont impactés), et à une diminution de l'activité des entreprises (dues aux fermetures et au télétravail). D'autre part, la Municipalité est d'avis que la situation sanitaire ne doit pas nous faire perdre de vue les impératifs climatiques et environnementaux. Il est toutefois évident que les indicateurs qui seront relevés pour l'année 2020 devront être interprétés à l'aune des mesures sanitaires qui ont impacté le fonctionnement « normal » de notre ville.

Consommation d'énergie finale des bâtiments, tableau du rapport de gestion de la Municipalité 2019 (p. 36), chiffre pour 2021 : Les valeurs pour 2021 et 2030 sont les objectifs que s'est fixés la Municipalité pour le futur, alors que celle pour 2018 correspond à la situation actuelle effective. Ces chiffres montrent donc que l'objectif pour 2021 concernant la consommation d'énergie finale des bâtiments communaux a déjà été atteint en 2018. Ces valeurs sont toutefois à prendre avec des pincettes, à cause de certaines incertitudes au niveau méthodologique. Le Service architecture et bâtiments, responsable de la fourniture des données, a prévu de consolider ce monitoring en 2021.

Organisation et soutien d'actions de sensibilisation et d'événements: La fiche-conseil élaborée par l'action de sensibilisation Enerschool, a été mise à disposition dans chaque classe de Nyon-Marens. Les conseils qui y figurent sont spécifiques à ce bâtiment. En effet, ce bâtiment est labellisé Minergie-P, ce qui implique des équipements techniques et architecturaux particuliers (par exemple au niveau des fenêtres et de la ventilation). Les bonnes pratiques applicables par les utilisateurs de ce bâtiment sont ainsi très différentes de celles valables pour d'autres bâtiments scolaires plus anciens. Ceci dit, la fiche-conseils de Marens pourra être exploitée lors de futures actions de sensibilisation.

Fonds pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables (FEEER) : Le fonctionnement du fonds « Efficacité énergétique et énergies renouvelables » est régi par :

- le « Règlement sur les indemnités communales liées à la distribution d'électricité », adopté par le Conseil communal le 17 décembre 2007
- le « Règlement sur le Fonds communal pour l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables », adopté par le Conseil communal le 25 janvier 2010. Ces règlements permettent la constitution d'un fonds alimenté par une taxe sur l'électricité consommée à Nyon, plafonnée à 0.5 cts/kWh. La Municipalité est compétente pour fixer le montant de cette taxe, dans le respect du plafond fixé par le Conseil communal. Celui-ci est fixé actuellement à son maximum, à savoir 0.5 cts/kWh. Les recettes sont perçues par les SIN dans le cadre de la facturation aux consommateurs nyonnais. Elles viennent alimenter directement le fonds EEER.

Le fonds est utilisé pour financer :

- le budget de fonctionnement de l'Unité EDD (comptes 112.xxxx)
- les investissements acceptés par le Conseil communal qui prévoient un prélèvement sur le fonds EEER
- l'alimentation du fonds de réserve. Concernant ce dernier point, il faut préciser que le fonds EEER est un fonds alimenté par « réserves affectées ». En d'autres termes, les recettes

perçues par le biais de la taxe susmentionnée ne peuvent pas être utilisées pour d'autres dépenses que celles ayant trait à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables, telles que définies par le Règlement de 2010. Ainsi, dans le cas où l'entier des recettes perçues sur une année n'est pas dépensé durant l'année, le solde vient alimenter un fonds de réserve (compte 112.3819.00 du budget de fonctionnement, alimentant le fonds de réserve 9280.32). Pour information, le fonds « Développement durable » fonctionne exactement de la même manière. La taxe est actuellement fixée à 0.2 cts/kWh. Le plafond réglementaire se situe à 0.3 cts/kWh.

H. Economie

Aides COVID – estimation des montants engagés durant les première et deuxième vagues (tableaux à disposition)

1. Aides déjà accordées

- Loyers : abattement pour les baux commerciaux et aides au loyer pour les associations (CHF 27'000)
- Rente de superficie (DDP) : report ou annulation de l'encaissement de certaines rentes de superficie (CHF 268'000).
- Bons de commerces : utilisation du budget alloué à la fête du personnel pour accorder des bons de commerces nyonnais aux collaborateurs de la Ville. Mise à disposition de bons également pour les entreprises souhaitant soutenir le commerce local (CHF 33'000).
- Exemptions : renonciation de facturation sur la location de l'usage de parcelles / les terrasses des établissements publics / les anticipations sur le domaine public (CHF 33'000).
- Subventions : octroi de subventions à diverses associations (CHF 34'000). Total : CHF 395'000

2. Dépenses prévues

Le Conseil communal a adopté le préavis 212.2020 qui porte sur un crédit exceptionnel de CHF 300'000 pour diverses institutions culturelles, sportives ou sociales. Ce crédit n'a pas encore été entièrement dépensé. Le Conseil communal s'est prononcé également favorablement en mars 2021 sur un autre préavis portant sur une aide à fonds perdus d'un montant de CHF 500'000, afin de soutenir l'économie nyonnaise. La situation économique a également convaincu la Municipalité de mettre en place un système de bons d'achat (CHF 258'677) pour soutenir le commerce local en amendant le budget 2021.

Conclusion

La COGES tient à remercier le SAG pour ses réponses complètes et le dialogue ouvert lors de la séance.

La COGES note que les différents moyens techniques mis en œuvre au sein du service semblent utiles et appréciés.

Le Service a su s'adapter avec perspicacité aux impératifs dictés par la pandémie et son cortège de mesures sanitaires imposées à la population et aux acteurs économiques. La COGES s'en réjouit.

Vœux

Que la Municipalité utilise davantage l'outil de gestion de ses séances.

Que la Municipalité fasse une statistique plus précise du nombre de courriers émanant des citoyens ainsi que du nombre de réponses données.

Service informatique et population

La visite a eu lieu le lundi 9 mars 2021 en présence de Monsieur le municipal Maurice Gay, de Madame Winteler, cheffe de service, et de Monsieur Thomas Lessage, responsable de l'unité géomatique et adjoint de la cheffe de service. Ils sont remerciés pour la clarté de leurs réponses et leur disponibilité. Étaient présents les Conseillers communaux Hans Rasmus Nilsson et Olivier Stalder.

Préambule

Monsieur le Municipal a fait une brève présentation de son service composé de deux unités séparées. La tâche de la partie informatique est plus transversale et gère, pour tous les services de la Ville, l'achat, l'installation et la maintenance du matériel et des logiciels nécessaires à la bonne marche de ceux-ci. Pour la partie « contrôle de l'habitant », la tâche majeure est de tenir à jour le Registre des habitants. Sur la base de questions préalablement posées et des réponses obtenues (à disposition) une idée précise du fonctionnement et des tâches du Service a été faite et quelques questions supplémentaires posées.

Informatique

Les tâches assurées par le service sont nombreuses et les demandes variées, ce qui justifie les préavis régulièrement déposés. Il est à relever que le service informatique fournit des prestations, payantes, à la Police comme la numérisation de dossiers.

Il s'occupe de récolter, de compiler les données relatives au territoire et de les mettre à disposition des Services et de la population par le biais du portail géomatique Cartolacôte. Les deux tiers des informations sont accessibles au public. Le tiers restant, pour des raisons de confidentialité, de sécurité, de stratégie ou autre, est réservé à l'usage des services ou des entreprises qui pourraient en avoir besoin. Il s'agit par exemple d'informations du cadastre relevant du respect de la vie privée, des canalisations de gaz, de données confidentielles pour les services d'urgence, etc. Il est précisé que les communes, associations de communes, services d'urgence ou autres clients du portail sont liés par un contrat individuel ou collectif avec la Ville de Nyon. Ceci est démontré par le rapport d'activités 2020 de Cartolacôte dont un exemplaire a été remis pendant la séance.

La sous-commission s'est interrogée sur la possibilité pour les membres du Conseil de disposer d'adresses e-mail « @nyon.ch », sur la pertinence de garder un grand nombre de téléphones fixes, sur le passage de Dropbox à Storebox à un nouveau stockage des documents du Conseil, sur le site web de la Ville et l'emploi du logiciel Kelio.

- Pour les adresses e-mail, l'idée ne suscite pas l'enthousiasme puisqu'elle serait génératrice d'une nouvelle mission nécessitant des adaptations et de la maintenance supplémentaires, elle n'est toutefois pas impossible moyennant finances.
- Pour les téléphones fixes, ils présentent l'avantage d'être beaucoup moins coûteux que les portables tant au niveau abonnement que de maintenance. M. le Municipal précise aussi qu'il ne peut être question de demander aux employé.e.s d'utiliser leur propre appareil et donc que l'achat de portables professionnels n'est pas envisagé.
- Pour le stockage des documents, l'arrêt de la prestation Storebox de Swisscom a eu pour conséquence pour le service de trouver une solution de remplacement. Le choix s'est porté sur un logiciel libre basé sur NextCloud qui permet des fichiers hébergés sur les serveurs de la Ville.
- Pour le site web, il a été indiqué que les questions auraient dû être posées à SAG. Il en est de même pour les questions sur le logiciel de gestion du temps Kelio qui est géré par RRH.

Contrôle des habitants

Concernant le contrôle des habitants, des précisions sont demandées sur les réponses reçues, notamment sur les « logements vides » et sur l'impact des confinements sur la bonne marche du service.

Il est à savoir qu'est considéré comme logement « vide » par le Canton, un logement qui ne correspond pas à un habitant enregistré au Contrôle de l'habitant et par conséquent il est classé comme résidence secondaire. Au-delà du taux de 20% de logements vides, le Canton n'accorde plus de permis de construire aux communes. Ceci justifie l'importance de l'exactitude des données à ce sujet. Conjointement, le service de l'urbanisme et le contrôle de l'habitant dressent donc l'inventaire de ces logements depuis plusieurs années et par différents moyens : vérification des boîtes aux lettres, visites, invitations aux fonctionnaires internationaux de s'inscrire dans la commune, contacts avec les régies, autres investigations. En 2020, il reste environ 600 logements dont l'occupation n'est pas éclaircie, soit 9% des logements de la commune.

Afin de mettre en adéquation le Registre des habitants et le Registre des bâtiments ce travail sera continué et il n'est pas exclu de demander au Conseil par le biais d'un préavis les moyens d'achever ce travail. Cela permettrait de diminuer le taux de logements vides et ainsi d'augmenter l'assise fiscale de la Ville et de recenser les fonctionnaires internationaux qui ont choisi Nyon pour résidence principale.

Pendant le confinement, si les demandes n'ont pas vraiment changé, les conditions de travail, elles, ont dû être revues avec la fermeture des guichets. Par différentes mesures le service a continué à fonctionner (tableau dressant l'inventaire mis à disposition de la COGES).

En 2020, le service n'avait pas envisagé d'action pour s'opposer à la suppression par les CFF de l'offre des cartes journalières. Au moment de la séance l'interpellation déposée au Conseil à ce sujet n'avait pas encore eu lieu.

Conclusion

Il a été constaté que le Service fonctionne bien et assume les tâches nombreuses qui lui sont dédiées à la satisfaction du Municipal et de sa Cheffe de service. Le service a su s'adapter aux demandes particulières engendrées par les conditions exceptionnelles de la crise sanitaire. En mars 2020, ont été mises en place les conditions permettant le télétravail ; cela a nécessité des adaptations de la téléphonie, des accès internet, du help desk, des outils de visioconférences, etc... et cela a été fait, dans le respect du budget qui n'a pas été dépassé.

Il s'agit d'un Service réactif qui, très sollicité, travaille sans problèmes majeurs, sans turnover ou absentéisme alarmant et qui présente régulièrement des préavis devant le Conseil pour adapter ses moyens aux nouveaux besoins et aux nouvelles tâches exigées.

Gaz naturel carburant

Préambule

Bien que la tâche essentielle de la COGES soit de donner décharge, ou pas, à la Municipalité pour sa gestion de l'année écoulée, il est néanmoins des constats résultant de la gestion municipale qui apparaissent au-delà de l'exercice de 12 mois et impactent aussi l'avenir. C'est pourquoi il semble utile à la COGES et donc pour la Ville, qu'au-delà des 12 mois usuels, la COGES se penche parfois sur certaines thématiques relevant de ces caractéristiques.

Pour l'exercice 2020, le sujet choisi est le gaz naturel (GNC)

Au moment où s'exercera une forte pression sur notre Conseil pour adopter des énergies «zéro émission», particulièrement l'hydrogène, il semble nécessaire d'effectuer un rappel aussi complet que possible. Pour cela, il faut remonter 20 ans en arrière.

Au début des années 2000, les Services Industriels (SI), vendeur de gaz, ont étudié les possibilités d'implanter une station de distribution de GNC à Nyon. Une installation a alors vu le jour, à titre d'essai, dans les locaux des SIN pour ses propres véhicules. Cela a été vraisemblablement financé par les extensions des SI. L'installation s'est cependant révélée insuffisante par rapport à la durée de remplissage des réservoirs de véhicules.

En 2006, *la ville de Nyon, dans une approche visionnaire proposait, par préavis la mise en place d'une station GNC.* La commission relevait dans son rapport que *la collectivité doit contribuer à une politique plus respectueuse de l'environnement et qu'encourager les automobilistes à circuler au GNC faisait partie des mesures mises en œuvre.* Pour rappel en 2006, le GNC était un carburant fossile à 90%. En 2017, grâce à l'augmentation de la part de biogaz, il est devenu fossile à 80 %. Le Conseil a ensuite accepté l'investissement de CHF 325'000.- *pour l'implantation d'une station de distribution de GNC pour véhicules automobiles sur le réseau du service du gaz de Nyon.* Toutefois il était relevé par la commission que *le plan financier comportait trois aléas, à savoir l'évolution du prix d'achat du gaz GNC par les SI, les prix que ces derniers pourront pratiquer à la colonne et l'évolution de l'intérêt pour les véhicules fonctionnant au GNC.* Comme souvent en commission, il y a de la lucidité, mais cela s'est limité à une remarque qui ne concerne que ceux qui veulent bien la lire, dans le même esprit que les vœux.

La station-service du garage Emil Frey de Nyon, issue du préavis 6/2006 et inaugurée en 2007, a disparu fin 2013 alors que son amortissement se terminera seulement en 2033. En juin 2014, était inaugurée une nouvelle installation à la station Avia de Signy. Pour cela il a fallu augmenter la pression d'alimentation du gaz. Cet investissement n'est pas passé devant le Conseil, contrairement au préavis de 2006 car il a été financé à travers les extensions des SI, méthode jugée discutable par la COGES. Le coût total du déplacement de la station GNC depuis Emil Frey à AVIA s'est monté à CHF 358'158.- (compte 830.5040.454.9144), avec un amortissement prévu en 15 ans.

Le redémarrage des ventes de véhicules fonctionnant au GNC est programmé. Selon l'Association Suisse de l'Industrie Gazière (ASIG), l'optimisme est toujours de mise. Leur conclusion est qu'*avec la croissance du parc de véhicules, une extension du réseau des stations-service GNC sera nécessaire afin d'éviter des files d'attente.* Or, il y a 140 stations-service en Suisse, soit une diminution de 10 par rapport à 2011 et il n'y a pas l'air d'avoir la queue. De Genève à Villeneuve, côté Suisse, il y a douze stations-service dont celle de Signy, mais aucune du côté français. On nous promettait des dizaines de milliers de voitures à gaz. Les immatriculations de véhicules à gaz ont complètement disparu des statistiques de l'Office fédéral de la statistique (OFS). En 2019, le GNC est inclus dans la catégorie *divers* et *indéfini* qui représente 1 à 4 % (de tous les nouveaux véhicules immatriculés en une année en Suisse. En février 2021, l'OFS a dénombré seulement 24 nouvelles immatriculations à gaz ou à hydrogène sur le territoire Suisse.

L'utilisation du GNC est très disparate. Sur certains continents, il est parfois utilisé pour les véhicules lourds voir les locomotives. En Suisse le GNC, ce carburant d'avenir est passé dans la catégorie en voie de disparition. Malgré des arguments dithyrambiques du Rapport annuel 2019 de l'ASIG qui

avoue à la page 18 une baisse de 2,2 % de la consommation de GNC (cela sur un volume qui représente le 1% de tous les carburants consommés en Suisse, électricité incluse).

A Nyon, les résultats financiers sont devenus équilibrés parce qu'un poids lourd GNC s'approvisionne régulièrement à Signy (il y a pas de stations entre Genève et Lausanne). Dans l'opération GNC la Ville a probablement investi au-delà de CHF 700'000.-.

La COGES se demande donc quel est l'intérêt financier pour la Ville de continuer dans le GNC et s'il existerait des dépenses inconnues de la COGES utilisée pour assurer la distribution du GNC, ceci en dehors des investissements initiaux.

Si cet historique permet de comprendre et retenir qu'être pionnier dans une technologie comporte des risques, l'argent dépensé dans le GNC n'aura pas été inutile.

Conclusions

EVF

La COGES relève avec plaisir qu'EVF remplit sa mission à la grande satisfaction de tous et particulièrement des usagers des diverses surfaces, tant sportives, ludiques que récréatives.

SAG

La COGES note que les différents moyens techniques mis en œuvre au sein du service semblent utiles et appréciés.

Le service a su s'adapter avec perspicacité aux impératifs dictés par la pandémie et son cortège de mesures sanitaires imposées à la population et aux acteurs économiques. La COGES s'en réjouit.

Service de la population et informatique

Il a été constaté que le Service fonctionne bien et assume les tâches nombreuses qui lui sont dédiées à la satisfaction du Municipal et de sa Cheffe de service. Le service a su s'adapter aux demandes particulières engendrées par les conditions exceptionnelles de la crise sanitaire. En mars 2020 ont été mises en place les conditions permettant le télétravail ; cela a nécessité des adaptations de la téléphonie, des accès internet, du help desk, des outils de visioconférences, etc... et cela a été fait, dans le respect du budget qui n'a pas été dépassé.

Il s'agit d'un Service réactif qui, très sollicité, travaille sans problèmes majeurs, sans turnover ou absentéisme alarmant et qui présente régulièrement des préavis devant le Conseil pour adapter ses moyens aux nouveaux besoins et aux nouvelles tâches exigées.

Conclusion générale

Pour conclure, la Commission de gestion constate une collaboration constructive avec la Municipalité. Cette situation est très réjouissante.

Si l'année 2020 a été un peu chahutée par la crise sanitaire et les aléas d'une fin de législature, c'est dans un esprit serein que la Commission de gestion clôt son travail pour l'exercice 2020.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame La Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

Vu le préavis N° 251/2021 concernant les comptes communaux et la gestion de l'exercice 2020,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la gestion de l'exercice 2020 et d'en donner décharge à la Municipalité ;

La Commission :

Victor Allamand, Valérie Annen-Marti, Vincent Bucino, Jonas Donnet, Brian Jackson, Alexandre Kaspar, Volker Kirchner, Rasmus Nilsson, Véronique Olsen, Taïna Pieren, Ione Ramel, Olivier Stalder, Danièle Schwerzmann, Christian Udasse, et Corinne Vioget Karadag (présidente et rapportrice).